



Commune de
CRANS-MONTANA

CONVOCAATION DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Crans-Montana est convoquée le

Lundi 12 décembre 2022 à 19h00
à la salle polyvalente du centre scolaire de Randogne

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2022.
3. Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2023.
4. Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement relatifs au lac de Chermignon.
5. Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement relatifs à la station de potabilisation de Plans-Mayens.
6. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2023.
7. Lecture des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire.
8. Présentation de la planification financière 2024-2027.
9. Approbation du règlement de l'Etat-Major de Conduite Régionale des communes du Haut-Plateau.
10. Sujets d'actualité et divers.

Recevez, chères citoyennes et chers citoyens, nos salutations les meilleures.

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Le Président :

La Secrétaire:

Nicolas Féraud

Carine Vocat

Crans-Montana, le 15 novembre 2022.

N.B. : Les annexes peuvent être consultées et téléchargées directement depuis le site communal www.commune-cransmontana.ch